

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 20 MARS 2026

DELIBERATION N°CP2026- 03/7/18 DOSSIER N°7332	PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN » - ETUDE DE FAISABILITE POUR L'AMENAGEMENT DES DEUX PLACES DU CENTRE-BOURG A JARNAGES ET ETUDE DE DIAGNOSTIC POUR LA RESTAURATION DES TOURS MEDIEVALES A CROCQ
--	---

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER

ORIGINE : *Direction Générale des Services*

RAPPORTEUR : M. Valéry MARTIN

**OBJET : PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN » - ETUDE DE
FAISABILITE POUR L'AMENAGEMENT DES DEUX PLACES DU CENTRE-
BOURG A JARNAGES ET ETUDE DE DIAGNOSTIC POUR LA
RESTAURATION DES TOURS MEDIEVALES A CROCQ**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU l'article L3211-2 du Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de
compétence à la Commission Permanente ;
VU la délibération CD2021-02/3/7 du 12 février 2021 relative au programme « Petites Villes de Demain » ;
VU la délibération CP2021-2/7/39 du 26 février 2021 adoptant le partenariat entre le Conseil départemental
et la Caisse des Dépôts et Consignations ;
VU la consultation écrite du comité de régulation du 14 janvier 2026 pour la commune de Jarnages ;
VU la consultation écrite du comité de régulation du 16 janvier 2026 pour la commune de Crocq ;*

VU le budget de l'exercice ;

VU le rapport CP2026-03/7/18 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'accorder, au titre de la convention avec la Banque Des Territoires (BDT), les aides suivantes :

- **18 000 € à la Commune de Jarnages pour l'étude opérationnelle** d'aménagement des deux places, dont **15 000 €** (50 % sur l'enveloppe mise à disposition par la Banque des Territoires et **3 000 €** (10%) sur les fonds du Département soit au total 60 % d'une dépense éligible de 30 000 € H.T ;
- **10 800 € à la Commune de Crocq pour l'étude de diagnostic pour la restauration des tours médiévales**, dont **9 000 €** (50 % sur l'enveloppe mise à disposition par la Banque des Territoires et **1 800,00 €** (10%) sur les fonds du Département soit au total 60 % d'une dépense éligible de 18 000 € H.T ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer les conventions d'attribution jointes à la présente délibération, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées au Budget départemental au Chapitre 204, Article 204 14 81, Fonction 62 (Fonctionnement).

Pour l'ensemble des décisions.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET